



Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE
Canton de MEULAN

MAIRIE D'HARDRICOURT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2009

PRÉSENTS : A. CASSAGNE, Maire.

MME LACHAISE Elizabeth, MM. PERES Manuel, OULIE André, Adjoint au Maire
MME RENAULT Fabienne, MM. POURCHE Fabrice, SCOTTE Yann, BERNARD
Lionel, DA SILVA Philippe, de GUEROULT d'AUBLAY Alain, SCHMIT Éric,
GROSLEY Pierre, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes SERET Yamina (pouvoir à M Y. SCOTTE), LECOMTE Catherine
(pouvoir M. A. OULIE), M. LANDIER Maurice (pouvoir M. E. SCHMIT), Mme EL HOUFA Latifa
(pouvoir à RENAULT Fabienne), M. DANET Jean-Pierre

ABSENTE : Mlle VERIN Jessica,

SECRÉTAIRE : RENAULT Fabienne est élue secrétaire.

0 - COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite au Conseil Municipal une bonne rentrée

Monsieur le Maire distribue au Conseil Municipal le courrier de Mme BOUTIN concernant la présidence provisoire du Conseil Général des Yvelines, le discours de M. SCHMITZ prononcé lors de son élection à la présidence du Conseil Général et la lettre de M. BÉDIER.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'accessibilité et de sécurité est passée ce jour au 23/25, Boulevard Michelet pour la visite de réception des travaux d'extension de la fondation « Les Orphelins Apprentis d'Auteuil ». Avis favorable de la commission, ouverture vers le 14 septembre 2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le magasin « Leader Price » qui remplace « Netto » ouvrira ses portes le 9 septembre, nonobstant l'absence de passage de la sous-commission départementale de sécurité, qui considérant les faibles modifications entreprises autorisent l'ouverture de la surface de vente après présentation de l'attestation de l'architecte.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'améliorer la qualité des réseaux une coupure d'alimentation électrique est prévue le mardi 13 octobre entre 13h30 et 16h30, rue de Verdun du n° 1 au n° 7B et du n° 2 au n° 28, rue du Vexin du n° 87 au n° 97, aux numéros 101 et 78, du n°82 au n°90, du n°94 au n°102, aux numéros 108, 110 et 196

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rentrée scolaire s'est bien effectuée avec un effectif de 196 élèves malgré la suppression d'une classe ; Mme l'Inspectrice d'Académie, le jour de la rentrée, est venue s'assurer du nombre exact d'enfants afin d'étudier la réouverture éventuelle de cette classe après consultation et approbation de l'Inspection d'Académie

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIIN 2009

Après lecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité

II - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Après avoir examiné les D.I.A. suivantes :

Parcelle B 1204 – 75, boulevard Michelet - 293 m²

Parcelle B 1840 – 28, rue du Pré de Veze – 336 m²

Parcelle B 880 lot B – 2, rue du Gibet/ 14 rue des petites Fontaines – 500 m²

Parcelle B 880 lot A – 2, rue du Gibet/ 14 rue des petites Fontaines – 375 m²

Parcelle B 1776 – 50, rue Chantereine – 774 m²

Parcelle B 149 – Les Godeurs – 1 290 m²

Parcelle B 2131-23134 – 7, rue du Port – 1 000 m²

Parcelle B 2221 – 52, rue des Saules – 1 050 m²

Parcelle B 2268 – Les Godeurs – 2 591 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.
M SCHMIT n'a pas pris part aux votes et aux débats des DIA présentées par son étude

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'estimation des domaines qui s'élève à 63 000 € pour la propriété de Mme TOURET, propriétaire d'un bien cadastré Parcelle section B n° 840 – rue des Petites Fontaines – 770 m² et qui souhaite vendre un lot de 500 m² de ce terrain. Les frais de géomètre seront à la charge de la commune. Le Devis du cabinet de Géomètre DUVAL pour la division du terrain et l'établissement des documents administratifs pour un montant de 2 850,00 € H.T est approuvé à l'unanimité

III – TRAVAUX, DEVIS ET DIVERS

1- Commission de travaux du lundi 27 juillet 2010 à 15h00 :

Le cabinet d'architecte Firon a remis les études de faisabilité et les plans pour les projets d'extension de l'école primaire, de création d'un centre de loisirs, d'extension de la salle Vovard et de rénovation du Service Technique. Les études de faisabilité étant concluantes un appel d'offres en MAPA a été lancé pour la maîtrise d'œuvre des projets d'extension de l'école primaire et la création du centre de loisirs.

2- Réunion du 30 juillet concernant les travaux d'enfouissement de réseaux rue du Vexin :

Le cabinet SETU a présenté l'avant projet à la commission qui l'a retenu, le projet complété par tous les concessionnaires sera présenté avant le lancement des Appels d'offres vers octobre, novembre. L'Appel d'Offres pour les travaux des chemins de Mézy et des Gloriettes sera lancé en octobre.

3- Réunion de démarrage du 28 juillet pour le contrat de surveillance et d'entretien des réseaux d'assainissement:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le planning, la procédure et les lieux d'intervention ont été définis lors de cette réunion.

4- Réunion du 27 août concernant les travaux d'enfouissement de réseaux rue des Saules

Subvention enfouissement de réseaux :

Le cabinet STUR a présenté l'avant projet qui a été retenu mais doit être complété. Le projet devrait être présenté avant le lancement des Appels d'offres courant septembre avec le chiffrage. Le Dossier de Consultation des Entreprises sera ensuite présenté pour approbation

Monsieur le Maire précise qu'un partenariat pour l'insertion des réseaux dans l'environnement est prévu entre le Département des Yvelines, Electricité, Réseau, Distribution de France, la Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité des Départements d'Eure-et-Loir et des Yvelines et France Télécom. Ce partenariat a pour objet de subventionner la réalisation par les collectivités d'opérations d'enfouissement de réseaux électriques et de télécommunications. Il prévoit pour 2009 une clef de répartition des financements selon les modalités suivantes :

Collectivité Bénéficiaire	Plafonds des dépenses en domaine public	Taux de participation du Conseil Général	Taux de participation de France Telecom	Taux de participation d'ERDF
Moins de 5 000 Hab.	70 000,00 €	40 % de la dépense plafonnée H.T.	- Prise en charge de la totalité du matériel de génie civil en domaine public 51 % des travaux de câblage du réseau	40 % du coût réel de l'opération en domaine public et privé

Monsieur le Maire présente ensuite le dossier de demande de subvention élaboré au titre de ce programme et invite le Conseil Municipal à l'examiner :

Le Conseil Municipal

Vu le Programme 2010 pour l'Insertion des Réseaux dans l'Environnement,

Vu les pièces du dossier de demande de subvention élaboré au titre de ce programme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le programme de travaux concernant l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, concernant la rue suivante: rue des Saules

SOLLICITE du Département, d'ERDF et de France Télécom les subventions prévues au titre du programme 2009 susvisé,

S'ENGAGE à assurer le financement du programme de travaux d'insertion des réseaux électriques et de télécommunications et la TVA correspondante,

S'ENGAGE à inscrire les sommes correspondantes au budget communal, exercices 2009 et suivants.

5- Réunion du 04 août concernant la protection du terrain de football:

M. De GUEROUlt a fourni une étude de surveillance vidéo très complète mais onéreuse (40 000,00 € H.T.)

Après avoir fait la liste des actes de malveillances et étudié la proposition vidéo, à l'unanimité les membres de la commission recommandent la présence d'une personne physique aussi souvent que possible, protégée en cas d'agression par caméra (dôme motorisé).

Monsieur le Maire contactera la commune des Mureaux afin de voir si l'on peut se « greffer » sur le centre de surveillance agréé

6- Entretien du terrain de football :

Le Devis de l'entreprise SERPEV pour l'entretien courant du terrain synthétique à raison d'un passage toutes les deux semaines pour un montant de 4 660,00 € H.T est approuvé à l'unanimité

Le Devis de l'entreprise SERPEV pour l'entretien général annuel du terrain synthétique à raison d'un passage pour un montant de 3 263,00 € H.T est approuvé à l'unanimité

7- Aménagement entrée salle Vovard :

La proposition du Cabinet Kérosène pour la mission assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement de l'accès à la salle Vovard pour un montant de 9,30 % du montant des travaux H.T est approuvée à l'unanimité.

8- Travaux cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux concernant l'entrée du cimetière et le compteur ont été effectués.

Le devis de l'entreprise EAD Espaces Verts concernant l'abattage de 3 ifs, l'arrachage et l'apport de terre pour un montant de 1 970,00 € H.T est approuvé à l'unanimité.

Le devis de l'entreprise EAD Espaces Verts concernant la plantation de buis en remplacement des ifs arrachés pour un montant de 1 160,00 € H.T est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu trois propositions pour le goudronnage l'allée principale et secondaire du cimetière pour un coût d'environ 19 000,00 € H.T. constat d'huissier inclus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à passer la commande pour l'exécution de ces travaux à hauteur de 19 000,00 € H.T. après négociation auprès de ces entreprises.

IV – AFFAIRES SCOLAIRES - PERI-SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Normande a revalorisé le coût du repas cantine à hauteur de 2,065 % se qui porte le prix du repas à 2,6607 € TTC. L'UFCV s'est engagée à ne pas augmenter les prix de repas scolaire au moins jusqu'au 31 décembre 2009. Le Prix du repas est actuellement de 3,60 €.

V – AFFAIRES FINANCIERES

1. Subvention :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. PERES a reçu tardivement une demande de subvention pour l'exercice 2009 de l'association SOS Amitié qui a reçu 100,00 € en 2007 et 2008.

M. PERES propose de maintenir cette somme pour 2009

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCORDE une subvention de 100 € à l'association SOS Amitié

2. Produits irrécouvrables

Monsieur le Maire expose que Monsieur le trésorier payeur a établi un état des taxes d'urbanisme irrécouvrables sur l'exercice 2005, suite aux poursuites infructueuses engagées par les services de la trésorerie.

En conséquence il convient de ne pas inscrire ces sommes à l'article 10223 du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'admission en non valeur suite à la demande d'admission n°2009/004/078113U

3. Prime Aquex

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prime Aquex 2008 s'élève à 1237,38 €, elle sera imputée au budget d'assainissement de la commune.

4. Frais de mission

Dans le cadre de ses fonctions Monsieur le Maire est amené à effectuer :

- des déplacements hors de la commune pour l'exécution de mandats spéciaux (déplacements inhabituels et indispensables) article L.2123-18 du CGCT
- des dépenses à l'occasion de ses fonctions dans l'intérêt de la commune. Ce sont les frais de représentation article L2123-19 du CGCT

Les dépenses engagées dans ces deux cas devront être justifiées en précisant en détail les dates, objet du déplacement et ou de la dépense, le montant des frais engagés accompagnés des justificatifs, en cas d'invitation les noms des personnes concernées, leur qualité, leur société d'appartenance etc..

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

VOTE un mandat spécial permanent à André CASSAGNE, maire d'Hardricourt pour la durée de son mandat avec effet à compter du 1^{er} avril 2008 (premier avril deux mil huit).

AUTORISE André CASSAGNE à présenter des notes de frais de représentation à compter du 1^{er} avril 2008 jusqu'à la fin de son mandat

AUTORISE le remboursement des dépenses effectuées du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2008 sur le budget 2009

VI -MODIFICATION DU P.O.S. – ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique concernant la modification du POS d'Hardricourt aura lieu du 21 septembre au 22 octobre 2009 aux jours et heures d'ouverture de la mairie et que les permanences du commissaire enquêteur auront lieu les :

mercredi 23 septembre de 14h à 17h

samedi 17 octobre de 9h à 12h

mercredi 7 octobre de 14h à 17h.

VII- TERRAIN BOUVRESSE

A) ECHANGE DE TERRAIN : MARETHEU / COMMUNE D'HARDRICOURT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal

1 – M. MARETHEU a saisi la commune pour être propriétaire d'une parcelle de terrain au nord de sa propriété

2 – le projet développé par le logement Français actuellement, ne respecte pas la limite de 8 mètres en ce qui concerne le dernier pavillon côté sud

3 – les deux partenaires le Logement Français, M MARETHEU et le géomètre sont rencontrés sur le site pour se mettre d'accord sur un tracé

4 - les deux partenaires le Logement Français, M MARETHEU sont d'accord sur le plan proposé le 29 juillet, qui favorise énormément M MARETHEU.

5 – la commune a reçu l'accord des deux partenaires, Monsieur le Maire a eu rendez-vous ce jour avec Monsieur MARETHEU pour finaliser l'échange d'une partie de la parcelle de la propriété « BOUVRESSE » et de la parcelle appartenant à M MARETHEU. Afin d'optimiser le projet du Logement Français, en particulier l'implantation des pavillons en accession sociale, le Géomètre doit borner le terrain afin de finaliser l'échange.

6 – l'échange doit se faire entre la commune et M et Mme MARETHEU sous réserve :

- a) de diminuer la surface cédée à M et Mme MARETHEU en réduisant la bande de 10 mètres à environ 7, 8 mètres. Eventuellement et si nécessaire laisser une bande de terrain de à l'ouest de 1 à 2 mètres pour faire passer un collecteur d'assainissement pour raccorder des propriétés de la rue Aulnaye Hermant trop basses pour être raccordées sur cette voie ; où M et Mme MARETHEU devront mentionner à tout acheteur potentiel de leur propriété la création d'une servitude éventuelle sur la parcelle cédée pour le passage de ce collecteur.
- b) D'un accord entre la commune et le Logement Français qui devra confirmer son engagement pour :
 - 1) Que cet échange ne soit pas un prétexte pour annuler le projet
 - 2) Que le prix de cession du terrain reste le même
- c) qu'au niveau de la modification du POS la parcelle cédée à M et Mme MARETHEU soit en zone UGc au POS et non constructible ; et que la parcelle cédée par M et Mme MARETHEU soit en zone future UGb
- d) dans l'attente de la construction du projet Logement Français, et éventuellement de la réalisation de la clôture définitive par le Logement Français, M. et Mme MARETHEU feront leur affaire de clore la nouvelle parcelle

Sous réserve de ces conditions, Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à la majorité (8 voix pour), Mmes F. RENAULT, L. EL HOUFA (représentée par Mme RENAULT), Y. SERET (représentée par Y. SCOTTE), C LECOMTE (représentée par A. OULIE) MM.Y. SCOTTE, A. OULIE, A. de GUEROULT, F. POURCHE, s'étant abstenu

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la division du terrain cadastrée B n°1669.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'échange de terrain entre M et Mme MARETHEU et la commune concernant partiellement les parcelles B n°1669 de la commune et B n°1695 de M et Mme MARETHEU.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre en charge tous les frais issus de cette division.

B) VENTE A COOPERATION ET FAMILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

Considérant la délibération ci-dessus autorisant l'échange de terrain entre la commune et M. et Mme MARETHEU

Considérant la signature de la promesse de vente portant sur le terrain concernant les parcelles cadastrées B n°1669 et B n°1695 issu de l'échange de terrain prévue courant septembre

Considérant le courrier de M. le Responsable développement Ile de France de Coopération et famille du 21 avril 2008, proposant un montant d'acquisition de 585.000,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de signer la promesse et l'acte de vente au profit de Coopération et Famille.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre au profit de Coopération et Famille la propriété cadastrée B n°1669 et B n°1695 issue de l'échange de terrain entre la commune et M. et Mme MARETHEU pour 585.000,00 €.

VIII – GRIPPE A (H1N1) : PRECAUTIONS A PRENDRE, PERMANENCE A ASSURER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble des services publics et privées partenaires de la commune ont mis en place un plan de continuité des services, de ce fait la distribution de fluide et le traitement des eaux usées seront assurés en cas de pandémie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a aussi mis en place un Plan de continuité de service qui se décompose comme suit :

Pôle Etat Civil/ Police Funéraire : cette mission sera assurée par 1 adjoint administratif / 1 policier municipal. Ce pôle sera constitué de deux adjoints administratifs et deux policiers municipaux qui assureront la permanence à tour de rôle

Pôle service Technique : cette mission sera assurée par 3 membres du service technique. Ce pôle sera constitué de cinq adjoints techniques et d'un agent de maîtrise qui assureront la permanence à tour de rôle

Pôle service à la personne : cette mission sera assurée par 2 membres du personnel. Ce pôle sera constitué de deux adjoints techniques, de deux adjoints administratifs qui assureront la permanence à tour de rôle

En cas de pandémie grippale l'agence postale de la commune sera fermée

La commune a commandé des masques FFP2 pour l'ensemble du personnel afin d'assurer leur mission de service public

XI - CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION DE GAZ : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le GrDF verse au titre de la redevance de fonctionnement R1 au titre de l'exercice 2009 : 1 197,43 €

Monsieur le Maire expose que :

Considérant l'article 11 du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions de réseaux publics de distribution de gaz naturel

Considérant l'article 36 de la loi n°2006-1537 du 07 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie offre la faculté aux autorités concédantes du service public de la distribution de gaz naturel de contribuer financièrement aux travaux de raccordement de nouveaux clients lorsque la rentabilité financière du raccordement n'est pas assurée dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 28 juillet 2008 fixant le taux de référence pour la rentabilité des opérations de desserte gazière.
Considérant l'avenant au contrat de concession pour la distribution de gaz.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de concession pour la distribution de gaz.

X - VOIRIE COMMUNALE : CLASSEMENT DES VOIES

Suite au courrier de la Préfecture des Yvelines concernant la transformation des chemins ruraux en voies communales pour le calcul de la DGF 2010, Monsieur le Maire demande à M. OULIE de s'occuper de ce dossier afin de :

- Régulariser la longueur des voies communales (longueur réelle : 12,675 Km-longueur retenue pour la DGF 7,298 Km)
- Incorporer les chemins ruraux qui peuvent être exigible à la DGF.

XI – OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU POUR LA REALISATION DE LA 2EME TRANCHE DE LA STATION D'EPURATION SEINE GRESILLONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation de la 2ème tranche de la station d'épuration Seine Gresillons sera ouverte du 14 septembre au 17 octobre 2009 et que le dossier sera consultable en mairie à partir de la date d'ouverture de l'enquête publique.

XII - DEMANDE DU MAGASIN CASINO POUR INSTALLATION D'UN CHAPITEAU POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

Par courrier du 22 juin 2009, M BROUNE Tony, directeur du supermarché Casino, a demandé officiellement l'autorisation d'implanter un chapiteau sur le parking du supermarché pour les fêtes de fin d'année du 15 novembre 2009 au 1^{er} janvier 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à répondre favorablement à la demande d'installation d'un chapiteau du 15 novembre 2009 au 1^{er} janvier 2010, à la condition de l'avis favorable de la sous-commission départemental de sécurité.

XIII REVISION DU P.L.U DE MEZY SUR SEINE : AVIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

Il a reçu le dossier définitif de la révision du PLU de la commune de Mézy sur Seine

Considérant la délibération n°2008-53 demandant à la commune de Mézy-sur-Seine que la commune soit consultée au cours de cette procédure.

Il convient de donner un avis sur cette révision.

Monsieur le Maire propose aux membres de la commission du POS de se réunir le 28 septembre à 18h00 afin d'étudier la révision du PLU de Mézy pour soumettre un avis au prochain Conseil Municipal. Les membres de la commission qui ne pourraient pas être présents peuvent consulter le dossier aux horaires d'ouverture de la mairie.

XIV SECHERESSE 2003 – CATASTROPHE NATURELLE « ARRETE MINISTERIEL DU 30 MARS 2006 » : DEMANDE D'ANNULATION – DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 31 juillet le Tribunal Administratif de Versailles nous informe que la requête de la commune concernant la reconnaissance de catastrophe naturelle « sécheresse 2003 » est rejetée.

Considérant que les arrêts de requête en appel dans des affaires similaires sont dans la majeure partie des cas rejetée

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la suite à mener sur l'arrêt du Tribunal Administratif de Versailles n°0606474.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

CESSE la procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle « sécheresse 2003 »

XV CENTRE AQUATIQUE DE L'EAUBELLE : RAPPORT SUR L'ANALYSE DU FONCTIONNEMENT, ET DES PROBLEMES RENCONTRES DEPUIS LA MISE EN SERVICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un rapport sur l'analyse du fonctionnement, et des problèmes rencontrés depuis la mise en service rédigé par M DUC.

Les conclusions du rapport sont les suivantes :

- Le fonctionnement mis en place par la SEGAP ne donne pas satisfaction
- Malgré une hausse des entrées de 4 000 personnes le chiffre d'affaire a baissé de 6 000 €
- La gestion du personnel est inefficace
- La possibilité de la mise en place d'un fonctionnement en régie directe est à étudier malgré le surcoût d'exploitation que cela pourrait engendrer
- La possibilité de la mise en place d'une délégation de service public qui permettrait une gestion plus responsable du délégataire choisi

Le Conseil Municipal conformément à la délibération n°2009-24 reste sur sa position de maintenir la participation 2009 au syndicat à hauteur de la participation 2008

XVI DIVERS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Rapports d'activités de :

- Mission Locale
- EHVS
- Maison de la justice
- Croix rouge

Sont à leur disposition aux horaires d'ouverture de la maire

Monsieur le Maire informe que les Manifestations suivantes sont prévues et qu'il compte sur la présence des membres du Conseil Municipal :

- Fêtes des associations : dimanche 6 septembre 2009 de 14h à 18h salle polyvalente
- Repas des aînés : le dimanche 11 octobre 2009 à partir de 12h salle polyvalente

Madame LACHAISE informe le Conseil Municipal que les manifestations du 14 juillet et du 5 juillet se sont bien déroulées

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des frais engagés par la commune pour la fête du Muguet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu 3 lettres de remerciement pour la participation du Conseil Municipal au frais de voyage à l'étranger des collégiens pour l'année scolaire 2008-2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Bouygues Telecom un fascicule sur les risques supposés des antennes relais.

Monsieur SCOTTE propose de faire une présentation sur les mesures à prendre et les risques de la pandémie grippale le jeudi 10 septembre à 18h45 salle du Conseil ou Salle Vovard pour le Conseil Municipal, le personnel communal, les enseignants, les assistantes maternelles agréées et le directeur de l'ASLH

Questions diverses :

Madame RENAULT demande à Monsieur le Maire l'état d'avancement du dossier pour la subvention aux parents employant une assistante maternelle agréée. Monsieur le Maire l'informe que le dossier est en cours, que nous sommes en attente d'informations complémentaires de services extérieures et qu'il devrait être mis en place début 2010.

Monsieur POURCHE demande à Monsieur le Maire la nature des travaux effectués dans les locaux commerciaux du Clos Barry. Monsieur le Maire se rend sur place demain pour en savoir plus car les services de la maire n'ont reçu aucune déclaration.

L'ordre du jour étant épuisé
Séance levée le 03 septembre à 22h45